



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
<b>ARRETE</b> <b>D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE</b> <b>DP03713925U0011</b>	Arrêté 26/05/2025 n° URB/2025/022

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 28/03/2025	
Par :	Timothée DELALLE
Demeurant à :	2 rue alfred baugé 37230 LUYNES
Pour :	Travaux en façade
Sur un terrain sis à	2 rue alfred baugé
Réf cadastrales :	AL342

référence dossier
N° DP03713925U0011

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,  
Vu le Site patrimonial Remarquable,

Considérant l'avis défavorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire (UDAP37) dans son courrier du 07/05/2025, ci-joint annexé,

### ARRETE

Article 1 : Il est fait opposition à la demande de permis de construire susvisée.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 26/05/2025 N° URB/2025/022 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP03713925U0011	

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à Monsieur Timothée Delalle, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à Luynes, le 26/05/2025



Le Maire

Bertrand RITTOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : .....

- sa notification par lettre recommandée avec  
accusé de réception envoyée le : 28/5/25 .....

- sa publication sur le site internet de la

Commune le : 26/5/25 .....